



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Occitanie

*Direction Énergie Connaissance
Département Autorité environnementale*

Tel : 05 61 58 55 34
Courriel : ae.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

Réf : 2-3-31-Vaudreuille-MECPLU-KK-AR

Toulouse, le 02 décembre 2019

Le directeur régional

à

Monsieur le Président de la
Communauté de Communes Lauragais
Revel et Sorezois
20, Rue Jean MOUIN
31250 REVEL

**Objet : dossier d'examen au cas par cas n°2019-8125
accusé de réception par l'Autorité environnementale**

En application de l'article R104-28 du Code de l'urbanisme, vous m'avez transmis pour examen le dossier suivant :

**Personne publique responsable du plan : Communauté de Communes Lauragais
Revel et Sorezois**

**Intitulé du plan : Mise en compatibilité du PLU par déclaration préalable pour le
projet de parc photovoltaïque**

Localisation : VAUDREUILLE (31)

Ce dossier a été reçu à la DREAL le 27 novembre 2019.

Une demande de complément éventuelle pourra vous être adressée. Le délai d'instruction de deux mois débute à compter de la date du présent accusé de réception.

Au-delà de ce délai, l'absence de réponse vaudra obligation tacite de réaliser une évaluation environnementale.

Je vous informe que votre dossier sera mise en ligne sur le Système d'information du développement durable et de l'environnement (SIDE) : <http://www.side.developpement-durable.gouv.fr>.

Le Chef du Département Autorité Environnementale

David PICHOT